



## SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 07 JANVIER 2004 PROCES - VERBAL

### MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur BROY Claude

Conseiller Général de la Gironde  
Président du SMEGREG

Monsieur CARTI Michel

Conseiller Communautaire

Monsieur TURON Jean-Pierre

Conseiller Communautaire

Maire de Bassens

### MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur BANNEL Jean-Didier

Conseiller Communautaire

Madame CARLE de la FAILLE

Conseillère Communautaire

Monsieur CHAUSSET Gérard

Conseiller Communautaire

Monsieur DUCHENE Michel

Conseiller Général de la Gironde

Monsieur FLORIAN Nicolas

Conseiller Général de la Gironde

Monsieur LECAUDEY Yves

Vice-Président du Conseil Général

Monsieur PUJOL Patrick

Vice-Président de la CUB

Maire de Villenave d'Ornon

Monsieur RENARD Alain

Vice-Président du Conseil Général

Monsieur TRUPIN Guy

Questeur Assemblée Départementale

Maire de Camblanes et Meynac

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur BASSERIE Gérard

Payeur Départemental

Mlle BEGUE Françoise

SMEGREG

Mme CHAPPERT Laurence

Communauté Urbaine de Bordeaux

Monsieur DE GRISSAC Bruno

SMEGREG

Monsieur LADURELLE Christophe

Conseil Général de la Gironde

Monsieur LAPUYADE Frédéric

SMEGREG

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du comité syndical convoqué pour le 18 décembre 2003, le comité peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 9h30 par Monsieur Claude BROY, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

## **1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 octobre 2003**

Une remarque quant à la rédaction du sixième paragraphe du quatrième point du procès verbal est formulée ; celui-ci est donc modifié comme suit :

*« Si ces nouvelles dispositions peuvent être jugées satisfaisantes, une réserve est exprimée quant à la ventilation des dépenses : les modalités de mise en œuvre des nouvelles missions doivent garantir que les missions initiales, notamment la recherche de ressources nouvelles, soient correctement assurées. »*

En l'absence de remarque ou d'observation supplémentaire sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2 / Contrat d'assurance incapacité du personnel - Renouvellement - Autorisation**

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité des membres présents, le président à souscrire aux contrats d'assurance du personnel proposés par la C.N.P. pour l'année 2004 et à signer toutes les pièces relatives à ces contrats et à leur gestion par le Centre de Gestion de la Gironde.

## **3 / Indemnité au payeur départemental**

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer à Monsieur Jacques RICHEUX, Payeur Départemental, une indemnité de conseil et d'appliquer les taux pleins prévus par la réglementation pour le calcul du montant de cette indemnité.

## **4 / Budget 2003 - Décision modificative n ° 2**

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des membres présents, la décision modificative au budget 2003 telle qu'elle lui a été présentée.

## **5 / Point sur les études**

L'état d'avancement des plus importantes études, à savoir les alluvions de la Garonne, l'Oligocène de Sainte-Hélène et la prise d'eau de Galgon, est présenté.

Pour les alluvions rive droite de la Garonne, le programme initial est achevé mais un suivi détaillé du pesticide sur un cycle hydrogéologique vient d'être mis en œuvre pour préciser la qualité des eaux sur ce point.

Toutefois, il est démontré qu'une ressource importante peut être mobilisée et que la mission initialement définie est achevée.

Deux questions sont désormais posées :

- la destination de l'eau, c'est-à-dire l'Entre-deux-Mers, est-elle confirmée sachant que des potentialités identiques existent peut-être en rive droite ?
- quel maître d'ouvrage s'approprie le projet pour passer à la phase opérationnelle ?

Il est convenu que les maîtres d'ouvrages potentiels doivent être informés des résultats et que des investigations en rive droite sont à engager.

Pour l'Oligocène de Sainte-Hélène, des ressources intéressantes ayant été identifiées à l'ouest de Sainte-Hélène, il s'agit désormais de procéder à des simulations d'une exploitation sur le long terme pour en définir l'impact.

Toutefois, il apparaît nécessaire de modifier le modèle mathématique du BRGM pour intégrer les nouvelles connaissances géologiques acquises.

La possibilité d'intégrer cette évolution du modèle dans les prestations faisant l'objet de la convention entre le Conseil Général de la Gironde et le BRGM sera examinée.

Une fois les simulations réalisées et si l'impact est jugé acceptable, se posera ici aussi la question de la maîtrise d'ouvrage pour une mise en œuvre opérationnelle de cette solution sachant que le champ captant nord, qui devait alimenter le Médoc, n'est pas faisable.

S'agissant d'une maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre, il est convenu que l'intérêt général doit rester une priorité et qu'il faudra éviter l'appropriation d'un tel projet par un seul maître d'ouvrage et à son seul profit. La CLE et les acteurs ayant financé les études devront se prononcer sur ce point.

Quant à l'étude relative à la prise d'eau de Galgon, son volet consacré à la propagation d'une pollution dans le milieu a démontré l'extrême difficulté que représente la protection d'une telle prise d'eau.

Il est donc décidé de poursuivre la recherche de solutions alternatives locales notamment en zone nord où des investigations géologiques sont à entreprendre.

## **6 / Amortissement des frais d'études et cession d'ouvrages - Autorisation**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, retient les modalités pratiques proposées, à savoir :

- l'amortissement sur un exercice budgétaire des dépenses relatives aux prestations intellectuelles pour les deux études concernées ainsi que des subventions correspondantes ;

- la cession gratuite des forages au propriétaire de la parcelle pour ceux ne présentant plus d'intérêt, ou à l'un des deux partenaires associés au sein du SMEGREG pour les autres.

Le Président est autorisé à engager les démarches et à signer tous les documents pour ce faire.

## **7 / Débat d'orientation budgétaire 2004**

En premier lieu, il est indiqué que compte tenu des décisions prises par le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui a entériné les modalités de participation à la mise en œuvre du SAGE évoquées lors de la précédente réunion, le budget 2004 sera construit pour un volume équivalent à celui des exercices précédents mais avec une participation réduite des deux prestataires associés.

S'agissant des missions statutaires initiales du SMEGREG, la recherche de ressources nouvelles sera poursuivie en priorité pour satisfaire aux besoins de la Communauté Urbaine de Bordeaux et en fonction des résultats de l'inventaire des ressources actuellement en cours.

Il est d'ores et déjà possible de préciser les principales zones qui seront étudiées :

- alluvions rive droite de la Garonne ;
- environs de l'anticlinal de Villagrain et notamment sa fermeture périclinale est (environs de Budos) ;
- le secteur séparant le bassin d'Arcachon de l'agglomération bordelaise ;
- la zone nord telle qu'elle est délimitée dans le SAGE.

S'agissant des prestations nécessaires à la mise en œuvre du SAGE, les investigations sur le gisement constitué par les économies d'eau et la maîtrise des consommations seront poursuivies. En complément des opérations déjà lancées sur les usages géothermiques et les bonnes pratiques des arrosages des espaces verts et terrains de sport, des opérations seront engagées sur les outils d'analyses des performances des réseaux de distribution ou les techniques d'économie d'eau dans l'habitat.

Pour satisfaire aux besoins explicitement inscrits dans le SAGE, seront également engagés dès 2004 :

- la réalisation de l'atlas des zones à risque et la fixation des piézométries objectif et de crise ;
- la conception et la construction du tableau de bord du SAGE.

La cartographie de la vulnérabilité des nappes et l'élaboration du schéma de réhabilitation des forages abandonnés seront entreprises ultérieurement.

## 8 / Questions diverses

Le Comité syndical est informé des subventions récemment notifiées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de l'accueil prochain de stagiaires au sein du SMEGREG.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.